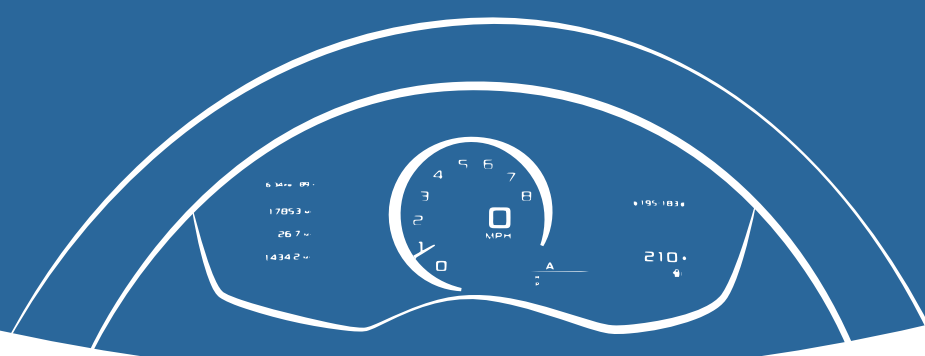




ÉDITION
SPÉCIALE

Suppression de la carte verte au 1^{er} Avril !



Non, ce n'est pas un poisson.

Plus sérieusement, la vignette verte (certificat d'assurance) et la carte verte (attestation d'assurance) **disparaîtront du paysage à partir du 1^{er} avril 2024**, plus de vignette à apposer sur le pare-brise. **Quelles en sont les raisons ? Quels sont les changements pour vous ?**



Quoi ?

Ce qu'il faut retenir de cette décision gouvernementale :

- > [Simplifier la gestion administrative](#)
- > [Protéger l'environnement](#)
- > [Lutter contre la fraude et le défaut d'assurance](#)

La carte verte sera **remplacée par le MVA** (Mémo Véhicule Assuré). Ce document, édité sur feuille blanche, **reprendra les données et mentions obligatoires** (information sur le souscripteur, sur le véhicule, date d'effet et les informations telles que le numéro d'assistance, franchise bris de glace etc...).

Le MVA vous sera remis lors de chaque souscription ou lors d'une modification du contrat, sans limitation de durée.

Et de manière générale, si vous n'effectuez aucun changement sur votre contrat, ce document vous parviendra de façon automatisée par les Compagnies directement ou par votre assureur.

Nous vous **recommandons de le conserver à portée de main**, en version papier ou sur votre smartphone, vous aurez toutes les informations **nécessaires en cas d'accident** (notamment pour remplir un constat amiable) ou en cas de panne.

Par ailleurs, **pendant les 15 premiers jours** après la souscription de votre contrat, **ce MVA vaudra attestation d'assurance**.



Comment ?

Utilisation de votre véhicule assuré en dehors de l'Hexagone :

> Dans les pays membres de l'Espace Economique Européen ainsi que dans les **pays suivants** : principauté d'Andorre, Bosnie-Herzégovine, Suisse, Grande-Bretagne, Monténégro, Serbie, Monaco et San Marin, c'est comme en France, **plus besoin de carte verte ni de vignette non plus**.

> Dans les pays ayant conservé le contrôle du **certificat d'assurance** : notamment Tunisie, Turquie et Maroc, vous aurez **besoin d'une carte internationale de circulation** (ou IMIC). Ce document pourra être obtenu sur simple **demande auprès de votre assureur**.

Que se passe-t-il pour les EDPM (Engins de Déplacement Personnel Motorisés) type **trottinettes électriques, hoverboards qui ne sont pas immatriculés, mais soumis à obligation d'assurance ?**

Pour cette catégorie de véhicule, vous continuerez à recevoir **l'équivalent de votre actuelle carte verte** ainsi qu'une vignette (qui seront imprimées sur papier blanc). Vous devrez toujours apposer la vignette de manière visible sur l'engin, et présenter l'attestation d'assurance pour prouver que le véhicule est bien **assuré lors d'un contrôle**.

ATTENTION : la suppression de la carte verte ne signifie pas la fin de l'obligation d'assurance ! Vous aurez toujours l'obligation de souscrire une assurance de responsabilité civile pour votre véhicule.

**NOTRE ÉQUIPE RESTE
À VOTRE ÉCOUTE !**

ODEALIM

Le spécialiste en assurances et financements
qui met de la couleur dans la pierre.

odealim.com

Groupe de sociétés de courtage en assurances dont le siège social est situé au 14 rue de Richelieu à Paris 01. Les cabinets Assurcopro, Assurcopro Sud, AssurPartenaires, Odealim, Insor, Interassurances, Corim Assurances, Ripert de Grissac, CAP Marseille, Roseline Brun, Brun et JCD, Mon Courtier d'Assurances, CB ASSUR, Assurgérance, Globale Assure, A.P.C. ASSURANCE PLACEMENT CONSEIL, C.G.R. ASSURANCES, SCA-BRUN, FIDESIMMO LYON-EST et Courtage de France sont immatriculés à l'Orias en qualité de courtier d'assurance respectivement sous les numéros 07001384, 07002075, 07019280, 07000241, 07001564, 07027251, 13008124, 07000020, 07003632, 07002738, 07008884, 10055023, 07027059, 07002557, 07003200, 07003704, 17005383, 07000087, 15005534 et 07001647 (www.orias.fr). Chaque cabinet dispose d'une Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière aux articles L 512-6 et L 512-7 du code des assurances. Sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 (www.acpr.banque-France.fr)